

# Permis de former - Recyclage

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

CAMPUS DU LAC  
Céline MEYNARD  
05.56.79.52.00  
formation.courte@campusdulac.com

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salaré(e)  
Actif(ve) non salaré(e)

### Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller  
en insertion professionnelle  
Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

- Tuteurs et maîtres d'apprentissage (salarisés ou employeurs) du HCR, déjà titulaires du permis de former depuis plus de 3 ans. - Tuteurs et maîtres d'apprentissage dispensés de la formation initiale au 8er août 2013 (date d'entrée en vigueur de l'obligation). - La formation « mise à jour » doit être suivie tous les 3 ans et être suivie préalablement à la signature du contrat en alternance (cerfa FA13).

### Prérequis pédagogiques :

AKTO – HÔTELS CAFÉS RESTAURANTS  
Mandataire : PURPLE CAMPUS Formation  
disponible en INTER et en INTRA Entreprise

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

- Une intégration professionnelle réussie - Mettre en œuvre les principes d'organisation et de réalisation du parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail - Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR

## Contenu et modalités d'organisation

**ROLE ET MISSIONS DE LA FONCTION DE TUTEUR, MAÎTRE D'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE DES CONTRATS EN ALTERNANCE**  
Comprendre les enjeux du tutorat : - Une relation pédagogique pour former efficacement dès la phase d'accueil, - Établir un programme de travail en concertation avec le centre de formation, - Organiser les activités de l'alternant, - Aider l'alternant à l'exécution de son travail, - Suivre la réalisation du travail, - Évaluer les résultats et mesurer les progrès de l'alternant, Point sur des qualités pédagogiques nécessaires favorisant le dialogue, l'écoute et l'explicitation du projet de formation. Les contrats en alternance dans le secteur des HCR : - Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut du salarié, - Forme et durée des contrats, - Règlementation et durée de formation. **ÉVALUATION ET PRECONISATION** Les Tuteurs et Maîtres d'apprentissage contribueront à l'amélioration du dispositif grâce aux expériences acquises lors de l'accompagnement des contrats précédents. Ces éléments qualitatifs collectés par le centre de formation seront transmis à CERTIDEV.

Durées de la formation \*7h en cours du jour  
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

## Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00344270	du 03/02/2023 au 31/12/2024	(33)	CAMPUS DU LAC		Non éligible	FPC
00344269	du 03/02/2023 au 31/12/2024	(33)	CAMPUS DU LAC		Non éligible	FPC